

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIUM'ORBU-
CASTELLU

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT
DE HAUTE CORSE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU 28 MAI 2026

Nombre de membres

en exercice	38
présents	29
absents ayant donné pouvoir ou	
procuration	9
Absents	0
Votants	38
Pour	38
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation

22 mai 2026

Date d'affichage

29 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 mai, à dix-sept heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis GIUDICI.

Présents: Michel GALINIER, Francis GIUDICI, Angèle MANFREDI, Marie MONTI FOULLERON, William DENIS, Marie-Toussainte SISTI, Dominique FRATICELLI, Florence MANCINI, Ange PIERI, Corinne MENDEZ, Don Marc ALBERTINI, Jacques BARTOLI, Stéphane OTTAVI, François MARTINETTI, Yann EMON, Jean-Jacques FRATICELLI, Agnolina ANDREANI, Toussaint BARBONI, Muriele ELEGANTINI, Anna Félicité LEANDRI, Philippe VITTORI, Guy MOULIN-PAOLI, François TIBERI, Marlène GIUDICELLI, Jean Marc PINELLI, Josette FERRARI, Georges MORACCHINI, Evelyne ADAM, Philippe GIOVANNI.

Suppléés :

Absents ayants donné pouvoir : Antoine OTTAVI à William DENIS, Xavier LUCIANI à Dominique FRATICELLI, Guillaume SANTONI à Stéphane OTTAVI, André ROCCHI à Jean-Jacques FRATICELLI, Anne Marie CHIODI à Yann EMON, Victoria COLOMBANI à Toussaint BARBONI, Esteban SALDANA à Anna Félicité LEANDRI, Jean Noël PROFIZI à François MARTINETTI, Don Philippe SUSINI à Francis GIUDICI.

Absents :

Secrétaire de séance : Don Marc ALBERTINI.

Délibération n°3726 Objet : Décision modificative du budget OTi N°1

- Vu le Code Général des collectivités territoriales
- Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales
- Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique
- Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57
- Vu la délibération n°1826 du 25 février 2026 portant approbation du budget primitif de l'Office du Tourisme Intercommunal Fium'Orbu Castellu
- Considérant la nécessité de modifier le budget primitif de l'Office du Tourisme Intercommunal Fium'Orbu Castellu du chapitre 011 au chapitre 065 et du chapitre 20 au chapitre 13, ainsi que la modification d'écritures d'ordre ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE

-Article 1 : D'approuver le projet de décision modificative n°1 au budget principal 2026 de l'Office du Tourisme de la Communauté de Communes Fium'Orbu Castellu conformément au tableau ci-après :

<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
<i>Dépenses Chapitre 011</i>	<i>Dépenses Chapitre 13</i>
Article 611 9 720 €	Article 1312 780 €
<i>Dépenses Chapitre 065</i>	<i>Dépenses Chapitre 041</i>
Article 65818 15 000 €	Article 13912 9 876 €
<i>Dépenses Chapitre 67</i>	
Article 673 500 €	
<i>Dépenses Chapitre 68</i>	
Article 6817 4000 €	
<i>Dépenses Chapitre 041</i>	
Article 023 1 457 €	
Article 6811 9 199 €	
TOTAL 39 876 €	TOTAL 10 656 €
<i>Recettes Chapitre 073</i>	<i>Recettes Chapitre 041</i>
Article 731721 30 000 €	Article 021 1 457 €
	Article 28088 10 535 €
<i>Recettes Chapitre 041</i>	Article 281838 296 €
Article 777 9 876 €	Article 281848 203 €
	Article 28188 - 1 835 €
TOTAL 39 876 €	TOTAL 10 656 €

-Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte relatif à cette affaire et à assurer le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Extrait conforme au registre des délibérations
de la communauté de communes Fium'Orbu -Castellu
Le Président, Francis GIUDICI

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous
Préfecture le

Le Président Francis GIUDICI

Signé numériquement par: Francis GIUDICI
Organisme: COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FIUMORBU CASTELLU
Unité organisationnelle: 0002 200033827
Limites d'utilisation: Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Signature and Authentication, Explicit Text: ETSI EN 319 411-2 compliant certificates for natural persons (QCP-N-QSCD) : Authentication and Signature
Date: 29/05/2026 14:45:55